

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 48

Artikel: Aux Philippines
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Oh ! caise-tè, que repond, su z'u tant qu'è vai la Mer Rodze ; n'è pas èta fotu d'allà pe lien et mè su reveri.

— T'as bin fé, que lài dit son père, que ne fe pas ébahi dè lo dza revairè, mà accuta : Lè dzeins sè vont foltrè dè tè se tè vayon dza perque ; tè faut tè catsi on part dè dzo dein lè z'éboitons, ora que lo gros caion est veindu et ta mère tè portèra à medzi ein alleint tatà lè dzeneliès, et s'on mè demandè après tè deri que t'es dein l'étrandzi.

L'est dinsè que firon et mon Djan allà s'é-laidrè su la paille.

Déval lo né, après abrèva, tandi que lè dzeins ramessivon pè lo tsemin, après lè vatsès, vouaïque lo père Guelin qu'a dâi résons avoué son vesin, rappoo à n'on bocon dè bumeint que voliàvon ti dou, po cein que l'étai à rà la bouenna. Ma fâi cein amenà dâi gros mots et l'étiot prêts à sè vouistà.

Lo Djan qu'acutavè cein et que guegnivè pè lo perte d'on niào qu'avai chàotà à n'on lan dâi z'éboitons, dzemelhivè dè ne pas poai allà reveindzi son père. Adon à n'on moment iò la colère lài montè à la tète, l'àovrè lo quintset dè la dzenelhire, que baillivè dein lè z'éboitons, soo son bré, fâ lo pœing et criè ào vesin :

— Jean-Louis ! eh pouèson ! se n'iro pas dein l'étrandzi, quimna brocha tè fotrè ! C.-C. D.

A la chasse.

On nous raconte l'amusante aventure qu'on va lire et qui est, paraît-il, très authentique :

Un matin, deux gendarmes du poste de ... aperçurent, dans le lointain, un homme qui portait un fusil et semblait vouloir se soustraire à leurs regards.

Aussitôt nos braves gens se mirent à courir.

Ils poursuivirent leur homme pendant un quart d'heure. Ils croyaient enfin mettre la main sur lui, quand celui-ci saisit tout à coup un arbre et, avec l'agilité d'un singe, grimpa jusqu'à la cime.

— Descendez donc, monsieur ! s'écria l'un des gendarmes.

Pas de réponse.

Les deux gendarmes jurèrent alors de ne pas quitter la place.

Sans s'émouvoir le moins du monde, le chasseur tire de sa carnassière diverses provisions de bouche, et attaque un frugal déjeuner.

Les gendarmes étonnés, commencent à perdre courage ; mais l'idée d'abandonner une si belle capture leur rend bientôt toute leur énergie.

L'un d'eux se décide, et, se servant de ses deux mains et des épaules de son camarade, il arrive jusqu'au chasseur, sans que celui-ci fasse mine de défendre la place.

— Au nom de la loi, votre permis !

Disant ces mots, le gendarme saisit d'une main triomphante le malheureux chasseur au collet.

Celui-ci tire de son portefeuille le permis demandé et le présente.

— Mais il est en règle, s'écrie le gendarme furieux.

— Je le sais bien, dit le chasseur avec calme.

— Alors pourquoi vous sauviez-vous ?

— Est-ce que je vous ai dit de me suivre !

— Pourquoi grimpez-vous sur cette arbre ?

— Est-ce que je vous ai dit d'y monter ? Moi, jè viens déjeuner ici tous les matins. C'est une habitude et c'est mon plaisir.

— Mais il fallait nous le dire.

— Vous ne me l'avez pas demandé.

Un très grand nombre de nos lecteurs, notamment ceux de Lausanne, connaissent le

loustic héros de cette histoire, qui est non seulement bon chasseur, mais touriste intrépide.

A l'occasion de la visite des souverains russes à Paris, plusieurs journaux ont rappelé celle qu'y fit Pierre-le-Grand en 1817. On trouve dans ces récits une curieuse anecdote : Pierre était très désireux de connaître Mme de Maintenon, cette favorite devenue la seconde femme de Louis XIV, à la suite d'un mariage secret. Mme de Maintenon, avertie à temps, s'était mise au lit pour ne point recevoir Pierre. Mais il entra néanmoins dans la chambre, alla droit au lit, en releva les rideaux et « salua la malade de la façon la plus courtoise. » Le Tsar s'excusa de l'heure sans doute inopportune de sa visite, mais étant venu en France pour voir, à Paris, les choses les plus remarquables et les personnes les plus distinguées, il avait tenu à présenter ses hommages à la marquise. Puis il lui demanda quelle était sa maladie.

— « La vieillesse ! » répondit Mme de Maintenon d'une voix faible.

— « C'est une maladie à laquelle nous sommes tous sujets, pour peu que nous « vivions longtemps », répartit le Tsar.

Après avoir souhaité meilleure santé à la malade, il la salua et se retira.

Un des témoins de l'entrevue a déclaré que la vieille favorite fut toute ragailardie par la visite du Tsar, et qu'à l'aspect de celui-ci on vit paraître sur son visage un rayon de son ancienne beauté.

Aux Philippines. — Le général espagnol Huertas, chargé de réprimer l'insurrection qui a éclaté dans cette colonie, s'est trouvé dernièrement dans une curieuse situation. On sait que les insurgés comptaient sur un soulèvement des troupes indigènes. Entre autres conjurés, se trouvait un barbier indigène qui rasait le général Huertas. Au commencement de l'opération, celui-ci remarqua que le barbier se troublait. Il le questionna et le barbier répondit : « Ne me tuez pas, je vous dirai tout. J'étais engagé pour vous couper le cou en vous rasant, mais je ne le ferai pas. »

Le général lui dit : « Si ce n'est que ça, tu peux continuer. » Le barbier, tout tremblant, acheva de le raser et ensuite confessa les noms de tous ses complices, leur plan, etc.

Le général ordonna que les troupes indigènes fussent désarmées et fit fusiller deux sergents. Soixante instigateurs de la rébellion ont été déportés.

Délassement du 17 octobre. — Le tirage au sort a donné la prime à M. Ch. Zehnder, à Romanel sur Morges.

Logogriphe.

Sans ma tête, lecteur, j'ai sauvé les humains,

Dont la race, sans moi, serait anéantie ;

Ai-je ma tête, alors secondant tes desseins,

Je t'élève ou t'abaisse au gré de ton envie.

Les primes en retard sont expédiées aujourd'hui à MM. Bécheret, Gysler, Ogiz et Buttex.

Contre le rhume de cerveau. — Aux nombreux remèdes déjà indiqués, contre le rhume de cerveau, il faut ajouter celui-ci, qui nous est donné par les *Feuilles d'hygiène* :

Chlorhydrate de cocaïne, 1 gramme.

Campbre pulvérisé, 4 grammes.

Sous-nitrate de bismuth, 30 grammes.

Prendre une prise toutes les heures.

Rien n'est plus simple que de faire préparer ce petit mélange à la pharmacie et de l'essayer.

Potage aux petits oignons. — Epluchez avec soin des petits oignons ; faites-les blanchir, puis sauter dans du beurre avec un peu de sucre ; quand ils ont pris une jolie couleur, versez du bouillon dessus, achevez la cuisson, mettez un peu de poivre, dégraissez et versez sur des croûtons frits.

Jeunes Commerçants. — A l'occasion de son 24^e anniversaire, les nombreux membres et amis de cette société seront réunis ce soir au théâtre, où les convient une représentation variée et un bal qui procureront à tous de gais instants.

Mardi prochain, soirée de la *Société française de bienfaisance*, au profit de ses assistés. L'obligeant concours de M^{me} R., cantatrice de grand talent, de M. Scheler, de M. Baudet, violoniste, de la Société de Belles-Lettres, et de M. Dufour, qui dirigera un assaut d'armes, en assurent le succès. — Billets chez MM. Tarin et Dubois.

Amis-Gymnastes. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons le programme de la soirée annuelle de cette société. Heureusement composé d'un choix de morceaux de musique et d'exercices gymnastiques, et se terminant par une *Gavotte écossaise*, il nous promet quelques heures délicieuses. Nombreux sont ceux qui voudront en profiter.

Théâtre. — Jeudi, la 2^{me} représentation de la *Mégère* a eu le même succès que la première ; elle méritait une salle mieux comble.

Demain, dimanche, un drame à grand spectacle : **La jeunesse des mousquetaires**, par A. Dumas. — Jeudi, 3 décembre, *L'Étincelle*, comédie en 1 acte, de Pailleron, et *L'Amiral*, comédie en 2 actes, de Jacques Normand. Ces deux charmantes pièces sont du Théâtre-Français.

Concerts. — Nous rappelons le concert que Mme Térésa Tosti, cantatrice, et M. Panzer, pianiste et compositeur, donneront vendredi soir au Casino-Théâtre.

Mme Tosti nous arrive précédée d'une réputation bien établie. Elle s'est fait entendre dans toutes les capitales de l'Europe et partout son succès a été éclatant. — Billets en vente chez MM. Tarin, Fotisch et Dubois.

Ariana. — Tous ceux qui ont visité ce magnifique musée et apprécié l'amabilité et la grande complaisance de son directeur, liront avec plaisir les lignes suivantes empruntées à la *Tribune de Genève* :

Dimanche dernier, M. Godefroy Sidler, conservateur de l'Ariana, a réuni à sa table tout le personnel de ce vaste domaine, ainsi qu'il le fait chaque année. Cette réunion a présenté un caractère particulièrement original ; M. Sidler, renouvelant un usage antique, s'est fait le serviteur de son personnel, avec une bonne grâce, une cordialité parfaite.

Aussi, au dessert, a-t-on porté un toast chaleureux à cet excellent maître qui sait se faire aimer et estimer en même temps, par son esprit de justice et sa bienveillance. On n'a pas oublié la distinguée maîtresse de la maison qui accueille toujours si gracieusement ses invités.

L'après-midi a passé comme par enchantement et la réunion est restée pleine d'entrain jusqu'à la fin.

Le maire d'une petite commune de la Lozère ne s'étant pas aperçu que le registre destiné à enregistrer les mariages était terminé, se trouva pris au dépourvu et ne put procéder à l'union de deux fiancés.

Il les a renvoyés dos à dos après leur avoir délivré ce certificat authentique :

« Le maire de la commune déclare à n'importe qui qu'il est absolument dans l'impossibilité de marier le sieur Clément-Ferdinand Memet, tailleur, avec Marie-Julie Pages, les registres de l'état-civil étant terminés. »

Un brave homme, qui s'est ramassé une belle fortune en vendant des chiffons, s'étant retiré des affaires, vise au grand seigneur. Il a un domestique avec lequel il vit seul, et une cloche qu'il fait tinter tous les jours à midi, à l'heure de son dîner. A midi, il prend son chapeau et appelle son domestique :

— Jean, voici le moment de dîner. Je descends dans la rue, sonnez la cloche, afin que je vienne me mettre à table.

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.